

15 avril 2020

Chères familles :

Nous tenons à vous remercier de votre flexibilité, de votre patience et de votre partenariat au cours des quelques semaines passées alors que nous lançons et mettons en place l'apprentissage à distance. Alors que nous entamons l'étape suivante de l'apprentissage à distance, préparant à dispenser l'enseignement et les services associés jusqu'à la fin de l'année scolaire, nous voulons partager certaines informations essentielles concernant la prestation de l'enseignement et des services à distance.

Nous comprenons qu'il est difficile pour de nombreux élèves d'être scolarisés sans pouvoir fréquenter les locaux scolaires, surtout pour nos élèves handicapés. Nous nous engageons à communiquer avec vous sur les besoins de votre enfant afin de nous assurer du bon déroulement de son apprentissage à distance pour le reste de l'année scolaire. La flexibilité est d'autant plus importante si on garde à l'esprit que les parents et le personnel peuvent avoir à s'occuper également d'autres personnes et/ou à lutter eux-mêmes contre la maladie. Nous nous engageons à être au service de tous les élèves en fonction de leurs besoins individuels, et nous maintiendrons cet engagement.

Faits essentiels sur l'enseignement et services à distance jusqu'à la fin de l'année scolaire

- Il y aura des échanges fréquents entre les écoles et les familles pendant cette période. Les communications se feront dans la langue de votre foyer. À l'heure actuelle, votre école doit avoir établi un partenariat avec vous pour mettre au point un « plan d'apprentissage à distance pour l'éducation spécialisée » pour votre enfant en fonction de son programme d'éducation personnalisé (IEP). Si ce n'est pas encore le cas, veuillez contacter l'enseignant de votre enfant ou son prestataire de services associés si le seul service que reçoit votre enfant est un service associé (related service). Si vous n'y parvenez pas, envoyez un e-mail à specialeducation@schools.nyc.gov ou composez le 311.
- Il faut noter que pour les élèves handicapés de Pré-school, les plans d'apprentissage à distance ne sont élaborés que pour les enfants inscrits dans une Classe spécialisée dans un cadre intégré (Special Class in an Integrated Setting - SCIS) ou dans une classe spécialisée des programmes du DOE. Pour les élèves de Pré-school qui bénéficient des services associés ou de l'éducation spécialisée par un enseignant itinérant uniquement, les services sont dispensés à distance.
- Plans d'apprentissage à distance :
 - Peuvent être adaptés avec le temps, en fonction de ce que les enseignants, les prestataires de services associés, les familles et les élèves apprennent au cours de cette expérience et après vous avoir consulté. L'objectif de la consultation est de discuter de ce dont votre enfant a besoin pour participer à l'enseignement à distance (y compris des modifications) et des modalités de prestation des services.
 - Doivent être mis en place / mis à jour en tenant compte de la durée du temps devant l'écran que votre enfant peut endurer, de votre souhait ou non que les services et l'enseignement dispensés à votre enfant comportent une composante vidéo pour toutes ou parties de ses sessions, et si la fréquence et la durée auxquelles vous avez initialement consenti vous conviennent.
 - Veilleront à ce que votre enfant reçoive les services et appuis nécessaires, tout en vous permettant ainsi qu'à votre famille toute la flexibilité dont vous aurez besoin pendant cette période difficile.
- Les réunions IEP continueront et se dérouleront par téléphone. Les évaluations peuvent être réalisées à distance. Les parents peuvent faire une demande en envoyant un e-mail au chef d'établissement ou sur specialeducation@schools.nyc.gov, ou en composant le 311. Les parents des élèves de Pré-school peuvent faire

des demandes de recommandation en contactant le CPSE (<https://www.schools.nyc.gov/learning/special-education/help/committees-on-special-education>).

- Si vous n'avez pas encore consenti à la prestation à distance des services associés, tels que ceux d'orthophonie, d'ergothérapie et de kinésithérapie ou n'avez pas encore accepté une offre de services de suivi-conseil et si vous comptez le faire, veuillez contacter le prestataire des services. Si vous avez refusé des services, vous pouvez changer d'avis à tout moment ; vous n'avez qu'à contacter le prestataire de services qui s'occupe de votre enfant pour mettre à jour votre statut. Si vous avez besoin d'assistance pour contacter le prestataire de services de votre enfant, envoyez un e-mail à specialeducation@schools.nyc.gov ou composez le 311.

Si votre enfant a besoin d'un appareil pour participer à l'enseignement à distance et à la téléthérapie et s'il n'en a pas encore reçu un, vous pouvez remplir un questionnaire ici : coronavirus.schools.nyc.gov/RemoteLearningDevices ou composer le 718-935-5100, et ensuite 5. Si vous avez déjà rempli un questionnaire et n'avez pas encore reçu d'appareil, ou si l'IEP de votre enfant recommande un appareil de technologie d'assistance et vous n'en avez pas encore reçu un, veuillez envoyer un e-mail à specialeducation@schools.nyc.gov.

Jointe à cette lettre, vous trouverez une copie de la Section éducation spécialisée de nos Questions fréquemment posées destinée aux familles en rapport avec COVID-19 ainsi qu'une liste de ressources que nous avons mis au point pour vous soutenir ainsi que votre enfant. Ces questions et ces ressources peuvent être trouvées ici : schools.nyc.gov/learn-at-home/information-on-remote-learning et nous continuerons à mettre à jour ce site Internet au fur et à mesure que d'autres informations deviennent disponibles, notamment sur les IEP de 12 mois. Si à tout moment vous avez des questions, veuillez envoyer un e-mail à specialeducation@schools.nyc.gov ou composer le 311.

Nous ne pouvons vous remercier assez pour votre partenariat durant ces temps extrêmement difficiles.

Cordialement,



Richard A. Carranza
Chancelier
Département de l'Éducation de la Ville de New York

Questions fréquemment posées pour les familles des élèves handicapés

Qu'est-ce qu'un Plan d'apprentissage à distance pour l'éducation spécialisée ?

Votre école doit vous avoir contacté en rapport avec la mise au point d'un plan d'apprentissage à distance pour votre enfant. Le plan d'apprentissage à distance décrit la manière dont seront dispensés les services pendant cette crise sans précédent. Le point de départ pour la mise en place de tels plans sera l'IEP de votre enfant et votre avis y sera crucial. L'objectif du plan d'apprentissage à distance est de dispenser de l'enseignement et des services qui soutiennent l'avancement de votre enfant vers la satisfaction des finalités de l'IEP, sachant que la prestation de ces services ou enseignement ne coïncidera pas point par point à l'emploi du temps scolaire régulier de votre enfant. Si vous n'avez pas encore reçu ce plan ou si vous ne l'avez pas encore discuté avec votre école, veuillez contacter l'enseignant et/ou le prestataire de services qui s'occupe de votre enfant. En outre, si à tout moment, vous pensez que le plan d'apprentissage à distance de votre enfant ne lui convient pas, veuillez contacter son enseignant et/ou prestataire de services. Vous pouvez également envoyer un e-mail à specialeducation@schools.nyc.gov si vous avez besoin d'assistance pour contacter l'école de votre enfant.

Est-ce que le plan d'apprentissage à distance de mon enfant peut être révisé ?

Oui, les plans d'apprentissage à distance pour l'éducation spécialisée seront intégralement mis en place à partir de la semaine du 20 avril, avec des services tenant compte des commentaires que vous aurez fournis au cours de la semaine à venir. Les prestataires garderont contact avec vous au cours des semaines prochaines afin de faire le suivi des progrès de votre enfant. Tous les services manqués ou autres retards dus à la transition vers la téléthérapie seront rattrapés le plus tôt possible dès la reprise de la prestation des services en personne.

Comment mon enfant va-t-il être instruit ?

Si un enseignement intégré par collaboration des enseignants, une classe spécialisée ou des services d'assistance d'enseignement d'éducation spécialisée ont été recommandés pour votre enfant, votre école mettra tout en œuvre pour que l'enfant continue de recevoir l'enseignement du ou des mêmes enseignants d'éducation spécialisée et/ou de l'équipe ou des équipes enseignantes, et du ou des paraprofessionnels de classe qui s'en occupent habituellement. Un responsable de votre école vous contactera pour discuter de la manière dont l'instruction sera faite.

Est-ce que mon enfant continuera à bénéficier des services associés ?

Les services associés seront fournis via téléthérapie ou vidéoconférence lorsque cela est cliniquement justifié. Les prestataires et les écoles contacteront les familles pour discuter du plan de services pour chaque élève. Les prestataires donneront aussi aux familles des informations sur les activités qui peuvent être réalisées à la maison pour renforcer le travail des services associés.

Comment seront dispensés les services associés ?

Nous encourageons vivement nos prestataires de services d'orthophonie, d'ergothérapie et de kinésithérapie de les dispenser, dans la mesure du possible, via une connexion audio-vidéo. Certains élèves pourraient avoir besoin de moins de temps devant l'écran ou pourraient bénéficier de services dispensés par téléphone, et certaines familles pourraient opter pour ces approches. Mais, si les services dispensés à votre enfant ne comportent pas une composante vidéo et si vous souhaitez qu'une composante vidéo soit incluse, veuillez en discuter avec le prestataire de services qui s'occupe de votre enfant. Le suivi-conseil peut être effectué via une connexion audio-vidéo ou par téléphone. Le plan d'apprentissage à distance pour l'éducation spécialisée doit se conformer au mode convenu de prestation des services.

Est-ce que la réunion IEP de mon enfant aura lieu ?

Oui. Les réunions IEP se dérouleront par téléphone.

Est-ce que je pourrai faire une demande de recommandation pour une évaluation initiale ou une réévaluation ?

Les parents peuvent faire une demande en envoyant un e-mail au chef d'établissement ou sur specialeducation@schools.nyc.gov, ou en composant le 311. Les évaluations peuvent être réalisées à distance.

Est-ce que mon enfant aura toujours accès à une technologie d'assistance ?

Les écoles travailleront avec les familles pour s'assurer que les appareils sont fournis aux familles des élèves pour lesquels la technologie d'assistance est recommandée et contacteront les familles pour prendre ces dispositions.

Où pourrai-je trouver des ressources pour soutenir mon enfant pendant cette période ?

Apprentissage à la maison

schools.nyc.gov/learn-at-home

Informations sur l'apprentissage à distance

schools.nyc.gov/learn-at-home/information-on-remote-learning

Technologie d'assistance

schools.nyc.gov/learn-at-home/activities-for-students/diverse-learning-for-special-populations/assistive-technology

Ergothérapie

schools.nyc.gov/learn-at-home/activities-for-students/diverse-learning-for-special-populations/occupational-therapy-supporting

Kinésithérapie

schools.nyc.gov/learn-at-home/activities-for-students/diverse-learning-for-special-populations/physical-therapy-supports

Orthophonie

schools.nyc.gov/learn-at-home/activities-for-students/diverse-learning-for-special-populations/speech-therapy-supports

Projet de préparation à l'apprentissage

thegetreadyproject.com/copy-of-ready-breaks

Ressources pour le passage à une nouvelle plateforme pour la prestation des services en ligne

[Comment démarrer sur Microsoft Teams](#)

[Comment démarrer sur Google Classroom](#)